

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA – Prélèvement récurrent

TITULAIRE DU COMPTE	CREANCIER
Nom, Prénom / Raison sociale :	Raison sociale : Eau de La Possession
Adresse :	Adresse : rue Waldeck Rochet – BP 92 97 419 La Possession
Mail :	Identifiant ICS : FR18ZZZ853C24
IBAN: <input type="text"/>	Type de prélèvement : <input type="checkbox"/> A échéance <input type="checkbox"/> Mensualisation
BIC : <input type="text"/>	Date de prélèvement : <input type="checkbox"/> le 5 du mois <input type="checkbox"/> le 10 du mois
Référence client :	<input type="checkbox"/> J'adhère à la facture électronique

Date : / / 20..... Lieu : Signature :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Eau de La Possession à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte.

Vous bénéficiez du droit de date remboursée par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- ✓ dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte en cas de prélèvement autorisé ;
- ✓ sans tarder ou au plus tard dans les 13 mois suivant la date de débit de votre compte en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Eaux de La Possession

KaSS Pa
OuT CoCo



Votre service de l'eau
**Prélèvement
automatique et
mensualisation**

Avec le prélèvement automatique
et la mensualisation,



gagnez en **liberté**,
tranquillité et **simplicité** !

Avec le prélèvement automatique :

- ✓ Vous choisissez votre date de prélèvement : le 5 ou le 10 du mois.
- ✓ Plus de retard, ni d'oubli de paiement !
- ✓ Plus besoin de vous déplacer en agence ou de nous appeler.
- ✓ Vous êtes informé(e) du montant de votre facture au moins 15 jours avant la date du prélèvement.
- ✓ Vous pouvez suspendre l'autorisation à tout moment, sur simple demande.

Avec le prélèvement automatique,
**vous choisissez entre le paiement
à échéance, chaque trimestre,
ou la mensualisation.**

Avec la mensualisation :

- ✓ Vous êtes prélevé(e) tous les mois d'un montant défini à l'avance.
- ✓ Vous répartissez vos dépenses d'eau sur l'année.
- ✓ Cela devient plus simple de suivre et de maîtriser votre budget.



Pour bénéficier de ces services gratuits,
contactez votre Service Client.

APPELEZ-LE **56 69 98**
02 62

CONNECTEZ-VOUS SUR
www.eauxdelapossession.re

N'oubliez pas de vous munir de votre Relevé
d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP).

Eaux
de La Possession

UNE SOCIÉTÉ
VILLE DE **runéo**
LA POSSESSION.RE